



Atel et EOS une fusion sans fission !

Les entreprises EOS et Atel souhaitent fusionner en 2009. Une partie du capital action d'EOS est détenu par le canton de Vaud au travers de la Romande Energie. Il y a quelques semaines Atel a fait une demande pour une construction d'une nouvelle centrale nucléaire. Cela signifie qu'avec cette fusion, EOS s'engage malgré elle à promouvoir la fission nucléaire pour répondre aux besoins d'énergie. Cette manière de procéder soulève pour l'Etat de Vaud de nombreuses questions

- a) Concernant les conséquences pour la sécurité du Canton. Un accident majeur, qu'on ne peut exclure même avec le nouveau type de centrales, rendrait une grande partie de notre Canton inhabitable. Les conséquences sur la santé publique seraient effrayantes et les dommages seraient de plusieurs centaines de milliards de francs (cf. étude Katanos de la protection civile suisse).
- b) Concernant les conséquences financières pour le Canton. Les récentes hausses de l'acier, du cuivre et du ciment ont pratiquement doublé le coût de construction d'une centrale nucléaire (cf article du Wall Street Journal du 14.5.08), et cette hausse va probablement se poursuivre ces prochaines années. Les stock d'uranium à un prix raisonnable sont limités, l'approvisionnement en uranium n'est donc pas garanti pour la durée de vie planifiée de la centrale. La construction d'une telle centrale est donc une entreprise financièrement hasardeuse et risque de déprécier la valeur des actions que le Canton détient.
- c) Concernant la compatibilité avec la constitution cantonale et le programme de législature. Notre constitution précise notamment à l'article 56 :
 - 1 L'Etat et les communes incitent la population à l'utilisation rationnelle et économe des ressources naturelles, notamment de l'énergie.
 - 2 Ils veillent à ce que l'approvisionnement en eau et en énergie soit suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement.
 - 3 Ils favorisent l'utilisation et le développement des énergies renouvelables.
 - 4 Ils collaborent aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Que compte faire le Conseil d'Etat pour assurer la sécurité de notre population ?
- 2) Que compte faire le Conseil d'Etat pour préserver la valeur de ses participations dans la Romande énergie
- 3) Le Conseil d'Etat compte-t-il examiner si à l'instar de ce que montrent des études effectuées en France, investir les milliards nécessaires à la construction d'une nouvelle centrale, dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables nous permettrait de disposer de plus d'énergie, assurant ainsi mieux l'approvisionnement énergétique du Canton, et créerait d'avantage d'emplois de qualité (Une étude concernant l'EPR en Bretagne peut être téléchargée en bas de la page <http://www.stop-epr.org/spip.php?rubrique86>)
- 4) Considérant ce qui précède, que compte faire le Conseil d'Etat pour que ce projet de nouvelle Centrale nucléaire ne se réalise pas ?

Lausanne, le 20 juin 2008


Yves Ferrari